

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### Règlement intérieur :

- **Seules les personnes inscrites au cours de yoga peuvent y assister et accéder dans la salle.**
- **Horaires, ponctualité, engagement**

Les horaires indiqués sont ceux des entrées et sorties de la salle.

Le passage au vestiaire n'est pas compris dans le temps de cours.

***Par mesure de sécurité et d'organisation interne, il est demandé aux élèves de respecter les horaires de début et de fin du cours.***

Toute année commencée est intégralement due, les absences ponctuelles ne pouvant être déduites ni remboursées.

Si un élève renonce à suivre le cours dans le courant de l'année, aucun remboursement, même partiel, ne sera possible.

Cependant, en cas de raison valable (déménagement en dehors de la région parisienne, maladie justifiée par un certificat médical), le remboursement sera possible et calculé au prorata des cours restant en fonction de la date de réception d'un courrier et du justificatif, adressés à l'Association Bheka Yoga.

- **Référents**

La seule personne responsable et référente au centre de yoga est le professeur de yoga.

Il se réserve le droit d'exclure tout élève (de manière ponctuelle ou définitive) dont le comportement peut nuire à la sécurité et/ou celui-ci est jugé inacceptable et/ou irrespectueux vis à vis des autres élèves ou du professeur.

En cas de litiges répétés, le responsable a toutefois l'obligation de prévenir les personnes par écrit avant d'énoncer un renvoi définitif. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être demandé.

- **Obligation de l'association**

L'association se doit de prévenir les élèves en cas de changement de planning ou d'annulation (maladie du professeur...) et s'efforce de proposer une solution de rattrapage.

L'espace se doit d'être en ordre de marche : éclairé, chauffé (si besoin) et propre.

Le matériel de yoga personnel (tapis, coussin, couverture) ne pourra être laissé dans le local.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur laissés au vestiaire.

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelque personne que ce soit durant le cours.

- **Consignes de sécurité**

Afin d'éviter tout incident physique ou matériel, il est formellement interdit :

- d'utiliser le matériel n'appartenant pas à l'association Bheka Yoga
- de manger ou boire dans la salle de cours
- de pénétrer en chaussures dans la salle de cours avec ses chaussures

